

Mise en ligne le 11 décembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 26 novembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 7

Nombre de délégués votants : 7

Résultats des votes : 7 pour 0 contre 0 abstention

Présents : Claire BARRIN, Grégory BAERT, Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE, Stéphane FAURE-HUDRY, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

Absent excusé : Angélique ASSIER, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Alain DREAN, Didier LAPALUS, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Graziella POURROY SOLARI.

Grégory BAERT a été élu secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU CONTRAT EAU ET CLIMAT FIER ET LAC D'ANNECY. DEL_061092025

Exposé de la Présidente,

Le Contrat de bassin Fier & lac d'Annecy 2017-2023 piloté par le SILA est arrivé à son terme fin 2023 et l'étude bilan du Contrat a été lancée en 2024. Ce bilan démontre notamment que des actions sont à poursuivre pour atteindre le bon état écologique des milieux et réduire la sensibilité du territoire aux effets du changement climatique.

Les Présidents des 7 EPCI du bassin versant et du SILA ont affirmé leur volonté d'élaborer un nouveau Contrat dans la continuité du précédent et en tenant compte des enjeux de demain. Il a alors été convenu la construction d'un nouveau Contrat Eau & Climat sur le bassin versant Fier & lac d'Annecy, pour la période 2027-2029. Ce nouveau Contrat porte sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, la préservation de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'eau, la gestion durable de la ressource en eau, la sensibilisation, la communication et l'animation. Il est animé par le SILA, en tant que structure porteuse et reconnu EPAGE, avec comme maîtres d'ouvrage des structures en charge du Grand et du Petit cycle de l'eau (la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie, le Grand Annecy, la Société Publique Locale O des Aravis, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom et le SILA), ou en charge d'autres compétences (Espaces Naturels Sensibles pour le Département et aménagement du territoire pour la Communauté de communes des Vallées de Thônes).

Ce Contrat Eau & Climat est la résultante d'une élaboration entre tous les acteurs du territoire et la traduction opérationnelle d'enjeux partagés et validés par le Comité de bassin Fier & lac d'Annecy le 31 mars 2025 (lors de la réunion du bilan du Contrat de bassin Fier & lac d'Annecy 2017-2023), répondant à quatre volets d'enjeux concernant :

- La gestion des milieux aquatiques et humides et la préservation de la biodiversité (volet MIA),
- L'amélioration de la qualité de l'eau (volet POL),
- La gestion durable de la ressource en eau et de l'alimentation de l'eau potable (volet RES),
- La gouvernance, la communication et la sensibilisation, ainsi que le suivi du Contrat (volet TSV).

Il constitue la déclinaison opérationnelle du Programme de Mesures du SDAGE 2022-2027 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour le bassin versant du Fier et du Lac d'Annecy et du PBACC (Plan de bassin d'adaptation au changement climatique) 2024-2030 du bassin Rhône Méditerranée, ainsi qu'un engagement de l'ensemble des partenaires concernés dans la réalisation d'un programme d'actions répondant aux objectifs et enjeux énoncés pour le territoire.

Au-delà d'un programme d'études et de travaux, ce Contrat correspond à la mise en œuvre d'une gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle pertinente du bassin versant du Fier et du lac d'Annecy. Cette gestion concertée est suivie par le Comité de bassin Fier & lac d'Annecy, institué par délibération du Comité Syndical du SILA, qui a pour rôle notamment de formuler des avis sur des démarches réglementaires nationales, de suivre l'avancement et de formuler des avis sur les démarches contractuelles à l'échelle du bassin Fier & lac d'Annecy, et de suivre et participer aux réunions concernant les études et projets opérationnels à portée de bassin versant.

Les membres du Comité de bassin Fier & lac d'Annecy ont été sollicités afin d'émettre leur avis sur le programme d'actions inscrit au Contrat Eau & Climat.

Conformément à ses statuts, le SILA assure le portage et l'animation du Contrat Eau & Climat : coordination et appui des différents maîtres d'ouvrage, suivi de l'avancement des actions, rapportage et tableau de bord du Contrat, suivi administratif du Comité de Bassin Fier & Lac d'Annecy, bilan final et réflexions sur les suites à donner à partir de 2030.

Par ailleurs, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom prend en charge au sein de ce Contrat la maîtrise d'ouvrage d'une action synthétisée comme suit :

Volet	N° d'action	Intitulé de l'action sous maîtrise d'ouvrage SIA Fier et Nom	Montant prévisionnel	Année d'engagement de l'action (*)
POL	P-09-1	Audit énergétique/étude d'opportunités = réalisation d'une étude globale sur notre process de traitement des eaux et des boues	50 000 €	2027

(*) L'année d'engagement correspond à l'année d'engagement des travaux (pas de la maîtrise d'œuvre) ou du lancement d'une étude (hors mission de maîtrise d'œuvre).

Les taux et montants des subventions de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Haute-Savoie sont prévisionnels et mentionnés à titre indicatif dans le document contractuel. Chaque action fera l'objet d'un dossier de demande de subvention, adressé à l'un et/ou l'autre des partenaires financiers, et déposé par chaque maître d'ouvrage.

Chaque maître d'ouvrage s'engage à :

- réaliser les opérations dont il assure la maîtrise d'ouvrage, en respectant la programmation, sous réserve de la faisabilité technique et financière de celles-ci, et du respect des engagements des partenaires ;
- fournir à la structure porteuse du Contrat l'ensemble des données relatives aux opérations inscrites au Contrat, y compris les résultats d'avancement, afin de lui permettre de suivre la mise en œuvre du Contrat Eau & Climat (tableau de bord) et de présenter annuellement devant le Comité de Bassin Fier & lac d'Annecy la programmation des actions pour l'année à venir et l'avancement de la trajectoire de sobriété hydrique de chaque maître d'ouvrage du Contrat ;
- fournir à la structure porteuse du Contrat toute information relative aux opérations non inscrites au Contrat Eau & Climat mais affectant néanmoins les enjeux ou le déroulement du Contrat ;
- soliciter individuellement chacun des partenaires financiers pour les demandes de subvention et répondre aux engagements spécifiques associés ;
- participer aux instances de suivi émanant du Comité de Bassin Fier & Lac d'Annecy ;

- mentionner l'inscription de leur(s) action(s) au Contrat Eau & Climat dans le cadre de leur communication, et plus largement communiquer sur la démarche engagée afin de promouvoir les enjeux et les objectifs identifiés dans le Contrat de Bassin ;
- faire connaître sous une forme appropriée que les opérations sont aidées avec la participation financière de l'Agence de l'eau, du Département de Haute-Savoie ou de tout autre organisme financeur, tel que défini par ceux-ci.

Madame la Présidente invite le Comité Syndical à approuver le contrat et à l'autoriser à le signer.

Le Comité Syndical,
Après avoir délibéré,

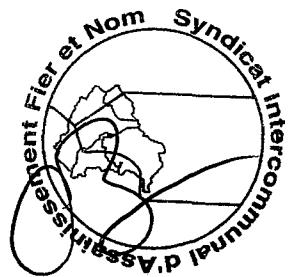
- APPROUVE** les engagements sus mentionnés dont le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom assure la maîtrise d'ouvrage ;
- AUTORISE** la Présidente du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom à signer le document contractuel du Contrat Eau & Climat Fier & lac d'Annecy 2027-2029.

Le ^{quatre} décembre deux mille vingt-cinq.

Le Secrétaire de Séance,
Grégory BAERT



La Présidente,
Claire BARRIN



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 11/12/2025
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 11/12/2025

La Présidente,
Claire BARRIN

